

Questions relatives à l'avis de préqualification 001-2024/PPP du projet PPP de Complexe agro-industriel de Production de Sucre à Foug Gleita

- **Quelle est la participation du gouvernement mauritanien dans le projet en % de l'investissement ?**

Réponse :

Ce point sera discuté lors du dialogue compétitif avec les candidats présélectionnés suite à la présente préqualification.

- **Le gouvernement garantira-t-il dans le contrat l'achat de 100% de la production au taux international ?**

Réponse :

Le sucre est actuellement importé par des commerçants. L'Etat n'achète directement que les besoins des programmes sociaux à hauteur de 20.000 à 30.000 tonnes par an, dont il pourra garantir l'achat auprès du future concessionnaire. Cependant, vous noterez que la consommation locale avec plus de 300.000 tonnes par an est deux fois plus importante que la production prévue (110.000 tonnes par an).

Par ailleurs, l'ensemble des mesures nécessaires pour garantir la commercialisation de la future production ainsi que la bancabilité du projet seront discutés avec les candidats préqualifiés dans le cadre du dialogue compétitif.

- **L'Etat sera-t-il garant de la contribution au fonds ?**

Réponse : le Gouvernement ne compte pas fournir de pas de garantie souveraine dans le cadre du projet.

- **La superficie du complexe peut-elle être liée à la contribution en tant que garantie ?**

Réponse : Le foncier du projet sera mis à la disposition du future concessionnaire sur toute la durée du contrat en contre partie d'un paiement d'une redevance domaniale symbolique.

- **Apart from Land the Government of Mauritania should put their funds on equity**

Réponse : Le foncier du projet sera mis à la disposition du future concessionnaire sur toute la durée du contrat en contre partie d'un paiement d'une redevance domaniale symbolique.